

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 16 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Enquête publique SIANA – Déclaration d'Intérêt Général pour la renaturation du bassin versant intermédiaire de la Nied Allemande
2. **FINANCES** : Débat d'Orientation Budgétaire
3. **TRAVAUX** : Travaux de sécurité dans les églises St Vincent et Marie-Reine et dans la salle d'œuvre de la Cité Minière
4. **PATRIMOINE** : Prolongation de convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)
5. **PATRIMOINE** : Chasse communale 2015 / 2024
6. **PATRIMOINE** : Chasse communale – Prise en charge des frais et recouvrement sur le locataire
7. **PATRIMOINE** : Indemnités pour répartition du produit des chasses
8. **PATRIMOINE** : Désignation d'un estimateur des dégâts du gibier rouge
9. **ENSEIGNEMENT** : Déplacement à METZ
10. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la Saint Nicolas 2014
11. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux sports de compétition
12. **PERSONNEL** : Création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
13. **PERSONNEL** : Avancement de grade
14. **ANIMATION JEUNESSE** : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH
15. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH

POINT 4 – PATRIMOINE : Prolongation de convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délégation en date du 05 février 2009 la commune a décidé de passer une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) afin de s'assurer la maîtrise foncière des terrains situés au lieudit Wintersheck, en zone d'urbanisation future 1 AU du Plan Local d'Urbanisme.

La commune a délibéré le 29 mars 2012 afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2015 le délai de rachat des terrains.

Quatre terrains appartenant à M. Bernard BEAUCOUR et un terrain appartenant à M. Michel BEAUCOUR ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal spécifique d'échange en date du 04 avril 2013 entre la ville et les consorts BEAUCOUR.

En dehors de ces cinq terrains l'EPFL a, à ce jour, acquis pour le compte de la commune 11 terrains représentant 3 ha 27 a et 49 ca pour un montant total de 173 036,21 € HT.

Il reste encore quatre terrains appartenant à deux propriétaires différents à acquérir.

Je vous propose donc :

- 1) de **SOLLICITER** un avenant à la convention passée avec l'EPFL prolongeant jusqu'au 30 juin 2016 le délai de rachat des terrains ;
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant et les pièces afférentes à ce dossier

-0-

DISCUSSION

M. le Maire précise qu'aucune expropriation n'a été nécessaire pour acquérir les parcelles concernées par cette convention.

M. BLANCHARD rappelle que toutes les déclarations d'intention d'aliéner et toutes les expropriations sont présentées au conseil municipal. Il explique qu'à FAULQUEMONT, pour toutes les zones d'habitation qui ont été aménagées, la ville a toujours procédé à des acquisitions à l'amiable avec les propriétaires concernés.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (M. HAUVUY*) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Une des méthodes utilisées par le maire pour acquérir ces terrains a fait l'objet d'une intervention de ma part lors d'un conseil municipal ainsi que d'un article dans le Hérisson. En effet, le maire allait rencontrer les propriétaires de parcelle pour les inciter à vendre, n'hésitant pas à agiter la menace d'expulsion si nécessaire.

POINT 10 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la Saint Nicolas 2014

Rapporteur : Mme LECLERE

Comme chaque année, des associations locales s'investissent pour la participation au défilé de la Saint Nicolas.

La commission Sports et Vie Associative qui s'est réunie le 19 janvier 2015 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour les associations ayant participé au défilé à pied ainsi que pour les cibistes, et 300 € pour celles ayant confectionné un char.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des participants au défilé de la Saint Nicolas 2014 et les montants proposés :

Association	Option choisie	Montant subvention
Twirling club de Faulquemont-C.	Char	300 €
Dart's devils (fléchettes)	Char	300 €
Mudo Kwan Hapkido	Char	300 €
ESCF St Vincent	Char	300 €
Club AGCF (Gymnastique)	Char	300 €
Société Hippique Rurale	Char	300 €
AVVF	Char	300 €
Scrabble	Char	300 €
Le Trait d'Union (solidarité)	Char	300 €
La Quille Sportive	A pied	200 €
La Bourrasque (ultimate)	A pied	200 €
Cibistes « les Têtes Brûlées »	Radio assistance	200 €
TOTAL		3 300 €

Je vous propose en conséquence de SUIVRE l'avis de la commission et de VERSER à chaque club de la liste ci-dessus, les sommes correspondantes au titre de la participation au défilé de la Saint Nicolas 2014.

-0-

Ne prennent pas part au vote : Mmes ZANNIER et MEYER

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 20 voix pour et 2 abstentions (M. HAUUVUY) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 11 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux sports de compétition

Rapporteur : Mme LECLERE

Afin de permettre aux associations effectuant un sport de compétition de bénéficier d'une rentrée financière, je vous propose, sur proposition de votre Commission « Sports et Vie associative », réunie le 19 janvier 2015, de **VERSER** un acompte de 11 545 € correspondant à 50 % de la subvention de fonctionnement 2014. Le solde de la subvention sera voté lors du conseil municipal en automne 2015.

Le club Body Force Faulquemont a manifesté le souhait de ne pas recevoir de subvention de fonctionnement pour l'année 2015 suite à la construction de l'extension de ses locaux par la municipalité.

La répartition des sommes aux 12 associations concernées est la suivante :

ESCF St Vincent	3 470 €
Basket Créhange-Faulquemont	1 100 €
ESCF Tennis de Table	1 695 €
Judo club Faulquemont-Créhange	885 €
Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont	485 €
La Quille Sportive	490 €
AGCF (Gym)	1 075 €
ABCF (Badminton)	130 €
Pétanque "La Fanny"	305 €
ESCF Athlétisme	1 560 €
L'Arc Faulquinois (Tir à l'Arc)	245 €
La Bourrasque (Ultimate)	105 €
TOTAL	11 545 €

-O-

Ne prennent pas part au vote : MM. BLANCHARD et MILAZZO.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 2 abstentions (M. HAUVUY*) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 12 – PERSONNEL : Création de postes d'adjoint technique 1^{ère} classe

Rapporteur : M. BIANCHIN

Deux agents des services techniques viennent de réussir respectivement le concours et l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Je vous propose, en conséquence, de CREER à compter du 1^{er} mars 2015 deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe et de SUPPRIMER les postes d'adjoint technique 2^{ème} classe occupés précédemment par ces agents.

-O-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 24 voix pour et 2 abstentions (M. HAUUVUY) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Par méconnaissance des sujets, le maire est toujours incapable de donner des explications. Ici, il s'agissait de nous indiquer quelles seraient dorénavant les missions des deux agents que nous ne manquons pas de saluer pour leur réussite à ce concours.

POINT 13– PERSONNEL : Avancement de grade

Rapporteur : M. BIANCHIN

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 79, il est possible de faire bénéficier certains agents d'emplois d'avancement à l'intérieur de leur cadre d'emploi.

Après avis de la Commission Administrative Paritaire de la Moselle réunie le 05 février 2015, je vous propose de CREER l'emploi d'avancement suivant :

Cadre d'emploi	Emploi d'avancement	Agent	Date d'effet
Technicien	Technicien princ. 1 ^{ère} classe	GABRIEL Régis	01.03.2015

Il est bien entendu que le poste de technicien principal 2^{ème} classe occupé par cet agent sera supprimé.

-O-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 24 voix pour et 2 abstentions (M. HAUUVUY) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Par méconnaissance des sujets, le maire est toujours incapable de donner des explications. Ici, il s'agissait de nous indiquer quelles seraient dorénavant les missions de cet agent.

POINT 14–ANIMATION JEUNESSE : Contrat Enfance Jeunesse –Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Par délibération en date du 29 mars 2012, le conseil municipal avait décidé de passer un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2012-2015 et de choisir pour opérateur l'ASBH qui est notre partenaire actuel pour toutes les actions menées par la ville à destination de notre jeunesse.

Le projet de budget 2015 préparé par l'ASBH vous sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Afin de permettre à l'ASBH de poursuivre les activités mises en place en direction de notre jeunesse sans faire face à des soucis de trésorerie, je vous propose de POURSUIVRE le versement de deux mensualités de 10 000 €, identiques aux mensualités 2014, en février et mars 2015.

Il est bien entendu que ces mensualités seront réactualisées à compter du mois d'avril en tenant compte du budget prévisionnel 2015 de l'ASBH.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 24 voix pour et 2 contre (M. HAUUVUY) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

POINT 15 –ANIMATION JEUNESSE : Gestion du Centre Social –Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Le projet de budget 2015, présenté par l'ASBH, pour le fonctionnement du Centre Social du Bas-Steinbesch vous sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Dans cette attente, et afin de permettre à l'ASBH de poursuivre la gestion du Centre Social du Bas-Steinbesch sans faire face à des soucis de trésorerie, je vous propose de **POURSUIVRE** le versement de deux mensualités de 11 150 € en février et mars 2015, identiques aux mensualités de 2014.

Il est bien entendu que ces mensualités seront réactualisées à compter du mois d'avril en tenant compte du budget prévisionnel 2015 de l'ASBH.

-0-

DISCUSSION

Mme ZANNIER demande si le Centre Social a obtenu son agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

M. SERETTI confirme que l'ASBH vient d'obtenir un agrément de la CAF pour une durée d'un an. Cette durée pourra éventuellement passer à deux en 2015 puis à plus en 2017 en fonction des projets déposés par l'ASBH.

Mme ZANNIER estime que la perte de l'agrément limitait le développement de nouvelles activités.

M. le Maire et M. BLANCHARD rappellent que la perte de l'agrément, qui était du fait de l'ASBH, a été entièrement couverte financièrement par cette dernière. Cela n'a rien coûté à la commune.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 contre (M. HAUUVUY*) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.